



PRÉFET DE LA VENDÉE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE **NIVEAU ORANGE** POUR VENTS VIOLENTS**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour vents violents. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le vendredi 7 juin 2019 à 09:00

Fin de phénomène prévue le vendredi 7 juin 2019 à 19:00

Qualification du phénomène :

Une tempête très inhabituelle à cette période de l'année.

Évolution prévue :

Le vent de Sud-Ouest se renforcera progressivement en fin de nuit. En cours de matinée, il atteindra 110 km/h sur la côte, et environ 100 km/h dans l'intérieur. Pendant la journée, le vent s'orientera à l'Ouest et soufflera plus irrégulièrement. Mais les rafales les plus violentes atteindront encore les 100 km/h. De plus, des orages ponctuels sont possibles pendant la journée.

Consignes aux maires :

dès le début de la période à risque (le vendredi 7 juin à 9 heures), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé, et pourront activer leur Plan communal de sauvegarde (PCS).

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage. J'attire votre attention sur cette tempête qui se produit durant une période pendant laquelle de nombreuses activités se déroulent en extérieur. Je vous invite à les reporter.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et www.meteofrance.com

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

La Roche-sur-Yon, le 06/06/2019

le préfet,

Benoît BROCARD

